

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUËCH

**EXTRAIT N° 24.23 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU 15 MAI 2023

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 16 (2 procurations)
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : M. Damien DURANCEAU

Le quinze mai deux mille vingt-trois, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le cinq mai deux mille vingt-trois, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, président de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

Présents : ARMAND Florent, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre, TENOUX Gérard.

Représentés : D'HEILLY Alain représenté par MARTIN Florent à qui il a donné procuration
GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration.

Absents excusés : ARLAUD Véronique, D'HEILLY Alain, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent.

ORDRE DU JOUR : Attribution du marché pour l'achat d'un véhicule « atelier mobile » pour le service de collecte des déchets

Pour rappel, afin de consolider l'organisation du service de collecte des déchets et d'accroître sa réactivité d'intervention, il est prévu d'acquérir un véhicule aménagé comme atelier mobile. Il s'agit d'acheter un fourgon disposant des équipements et capacités permettant d'effectuer des réparations de base sur le matériel et les véhicules du service de collecte.

Par délibération n° 48.22 du 15 novembre 2022, le bureau communautaire a approuvé le lancement du marché correspondant.

L'appel public à la concurrence a été lancé le 17 mars 202 et 3 entreprises ont déposé des offres : « Manosque Automobiles », « SAS Azur Trucks Distribution et Réparation » et « SARL CORA ».

Après analyse des offres réalisée en application des critères mentionnés dans le règlement de la consultation (prix : 50 % et valeur technique : 50 %), il est proposé de retenir la variante 1 de l'entreprise « SAS Azur Trucks Distribution et Réparation – ZI Saint Maurice – 04 100 Manosque » pour un montant de 37 850 € HT, soit 45 420 € TTC.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- choisit de retenir l'offre « variante 1 » pour l'achat d'un véhicule « atelier mobile » proposée par l'entreprise, « SAS Azur Trucks Distribution et Réparation » pour un montant de 37 850 € HT, soit 45 420 € TTC,
- décide d'attribuer à cette entreprise le marché correspondant,

- autorise le président à signer et notifier le marché à l'entreprise, ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,

Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Damien DURANCEAU

Publiée le : 16 MAI 2023